

Version : 1 du 02/10/2025 à 12:07

Rectorat de Limoges
13 rue François Chénieux
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 11 41 30
Mail : dec2@ac-limoges.fr

Né(e) le : 12/08/1994
A : AUCH - 032

DECAMPS Henri Pascal Pablo
5 RUE MOZART
87920 CONDAT SUR VIENNE

CRPE Public Externe (Bac+5)

Au regard de votre profil, les pièces justificatives suivantes sont nécessaires pour bénéficier des résultats de la procédure de recrutement à laquelle vous êtes inscrit(e).

A déposer en ligne entre le jeudi 18 septembre 2025 12:00 et le jeudi 06 novembre 2025 23:59 (heure/Paris)

Nationalité :

-1NATID01 * : Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport

Conditions réglementaires :

-1CDRDP03 * : Photocopie du diplôme, du titre requis ou des documents permettant de remplir la condition de diplôme

-1CDRAT01 * : Photocopie de l'attestation de qualification en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres

-1CDRAT02 * : Photocopie de l'attestation de qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

A déposer en ligne entre le jeudi 18 septembre 2025 12:00 et le jeudi 06 novembre 2025 23:59 (heure/Paris)

Conditions pour concourir :

-1CPDCD03 * : Fiche individuelle de renseignement

* : Descriptif détaillé de la pièce à la suite de ce document

Selon votre profil, il vous sera demandé de télécharger des documents, ces documents sont mis à disposition dans votre espace candidat Cyclades, rubrique «Les formulaires».

Les conditions pour concourir et les conditions réglementaires sont appréciées à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Selon les dispositions de l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la vérification des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de la nomination.

Il ressort de ces dispositions que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas la recevabilité de leur candidature.
- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité ou sur la liste d'admission, ni être nommés en qualité de stagiaire, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Pour la rectrice et par délégation,
la responsable de la division
des examens et concours

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- 1CPCDC03* : En cas d'admissibilité, vous devrez fournir une fiche individuelle de renseignement. Cette fiche est mise à votre disposition dans votre espace candidat Cyclades.
Attention, si vous êtes inscrit(e) à plusieurs concours comportant une fiche individuelle de renseignement en vue de la passation de l'épreuve d'entretien avec le jury, vous aurez à utiliser une fiche différente par concours. Veillez à bien utiliser la bonne fiche pour le bon recrutement lorsque vous transmettrez cette dernière.
- 1CDRAT01* : Cette attestation doit être délivrée par une autorité publique habilitée en France. Sont également admises les attestations délivrées dans un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen (Suisse, Andorre, Monaco), et attestées par l'autorité compétente de l'État considéré.
L'attestation devra être rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté. Aucune dispense ne peut être accordée.
- 1CDRAT02* : Cette attestation doit être délivrée par une autorité publique habilitée en France. Sont également admises les attestations délivrées dans un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen (Suisse, Andorre, Monaco), et attestées par l'autorité compétente de l'État considéré.
L'attestation devra être rédigée en langue française ou à défaut être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté. Aucune dispense ne peut être accordée.
- 1CDRDP03* : Vous devez fournir la photocopie du diplôme ou du titre requis :
- diplôme ou titre admis pour s'inscrire en dernière année d'études de master et attestation d'inscription en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant 5 années d'études postsecondaires ;
 - ou master (M2) ou titre ou diplôme sanctionnant 5 années d'études postsecondaires.
- Diplôme et attestation doivent être rédigés en langue française ou à défaut être accompagnés d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.
- Si vous n'êtes pas titulaire du titre requis, vous devez fournir :
- arrêté de titularisation : si vous avez eu la qualité de fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation
 - Ou photocopie du contrat ou de l'agrément définitif accordé par le recteur si vous avez eu la qualité de maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération (de titulaire ou de non titulaire).
- 1NATID01* : Vous devez fournir une pièce en cours de validité à la date de la première épreuve.